

Protocole de chauffage pour chapes fluides à base de sulfate de calcium séchant facilement

Produit: Chape fluide KBS «Eco 21» CAF C30-F6
Chape fluide KBS «Eco 21» CAF C35-F7
Chape fluide KBS «Eco 21» CAF C40-F8
weber floor 466 CAF C30-F6

Maîtrise d'ouvrage : _____

Réalisation: _____

Local/étage: _____

Architecte/direction des travaux: _____

Chapiste: _____

Chauffagiste: _____

Épaisseur de la chape: minimum _____ mm maximum _____ mm

Informations générales

Nous sommes ravis que vous ayez choisi une chape fluide séchant facilement. Pour assurer un séchage aussi rapide que possible, les conditions-cadres doivent être idéales. Un séchage rapide n'est possible que dans des conditions climatiques adéquates et des rapports de technique de construction corrects (température, humidité de l'air, circulation d'air, épaisseur de pose). Veuillez noter que pour un séchage rapide des chapes, une puissance thermique d'environ 80–100 Watt par mètre carré est nécessaire.

Attention

Un séchage rapide et correct des chapes n'est possible que lorsque:

- les conduites de chauffage sont positionnées de façon régulière et sur toute la surface,
- la température de départ est augmentée le plus régulièrement possible,
- suffisamment d'énergie thermique est fournie, afin que la température de départ et de retour et ainsi la surface de la chape soient assez élevées (l'évaporation de l'eau refroidit les éléments de construction humides). Lorsque l'air extérieur est chaud et humide (en été), le point de rosée peut se trouver sur la chape (condensation!),
- la vitesse d'écoulement de l'eau chaude dans les conduites de chauffage est suffisante (environ 2 l/min),
- aucun abaissement nocturne du chauffage n'est programmé,
- la couche de la chape est régulière et pas trop élevée,
- l'aération est suffisante:

■ Taux de renouvellement de l'air par fenêtre en oscillo-battant par heure	sans ventilation transversale	0.8–2.5
	avec ventilation transversale	2–4
■ Taux de renouvellement de l'air par fenêtre grande ouverte par heure	sans ventilation transversale	9–15
	avec ventilation transversale	> 20

Informations importantes

- Plus la chape est épaisse, plus le séchage est long. Pour une couche deux fois plus épaisse, un temps de séchage quatre fois plus long est nécessaire.
- Plus la température de départ est basse, plus le séchage est long.
- Plus l'humidité est élevée, plus le séchage est long.

Pour sécher la chape rapidement et de manière régulière, un chauffage au sol localisé sur toute la surface est nécessaire. Pour ce faire, respectez la fiche KBS «conditions spéciales pour les chapes chauffantes» sur notre site web www.kbs-ag.ch.



Procédure lors du séchage de chapes fluides séchant facilement

Le réchauffement, en plus de permettre une recouvrabilité rapide, sert aussi à abaisser la tension de la chape. Les chapes à base de sulfate de calcium peuvent être réchauffées à maximum 50 °C et les écarts de température à l'intérieur d'une même zone ne peuvent pas dépasser 5 °C. La température ambiante doit être maintenue entre 5 °C et 30 °C jusqu'à ce que la chape soit recouvrable. L'humidité de l'air ne peut pas descendre en-dessous de 50 % lors des 5 premiers jours suivant la pose de la chape.

	Mesure	Duré	Date	Signature
Jour 1 (min. 24 h)	Protéger du soleil et des courants d'air. Pendant la pose laisser au maximum une fenêtre en position basculée par étage. En cas de risque de gel lors de la pose de la chape, le chauffage au sol peut être mis en route avec une température de départ de 20 °C. Dans ce cas, maintenir le chauffage au sol avec une température de départ de 20 °C jusqu'au 5ème jour.			
Jour 2 – 4	Aérer en large et en travers au moins 2 fois par jour En plus les fenêtres peuvent rester ouvertes en permanence en position basculée tant qu'il ne pleut pas sur la chape.			
Jour - 5 jusque la maturité de pose est atteinte	Aérer en large et en travers 4–5 fois par jour. Les fenêtres peuvent rester ouvertes en permanence tant qu'il ne pleut pas sur la chape et la température superficielle de la chape reste >5° C plus élevée que la température extérieure .			
Jour 5	Début du chauffage avec une température de départ de 25 °C ou augmentation de la température de départ pour atteindre 25 °C	1 jour		
Jour 6	Augmentation de la température de départ pour atteindre 35 °C	1 jour		
Jour 7	Augmentation de la température de départ pour atteindre 45 °C	1 jour		
Jour 8	Augmentation de la température de départ pour atteindre 50 °C	1 jour		
À partir du jour 9	Maintenir le chauffage au sol à une température de départ de 50° C, jusqu'à ce que la chape soit recouvrable.	au moins 5 jour		
Lorsque la maturité de pose est atteinte	Réduire la température de départ de 10 °C par jour			
Les déshumidificateurs peuvent être utilisés après 5 jours. Idéalement, des ventilateurs sont également utilisés.				

Contrôle de la température

Jour 5	T _{de départ} 25 °C atteinte? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	T _{de départ eff.} : _____ ° C	T _{de retour} : _____ ° C	Visa: _____
Jour 6	T _{de départ} 35 °C atteinte? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	T _{de départ eff.} : _____ ° C	T _{de retour} : _____ ° C	Visa: _____
Jour 7	T _{de départ} 45 °C atteinte? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	T _{de départ eff.} : _____ ° C	T _{de retour} : _____ ° C	Visa: _____
Jour 8	T _{de départ} 50 °C atteinte? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	T _{de départ eff.} : _____ ° C	T _{de retour} : _____ ° C	Visa: _____

Si une température de départ de 50 °C ne peut pas être atteinte, des temps de séchage plus longs sont à prévoir.

Après le séchage qui permet que la chape soit recouvrable

Le programme de construction doit être conçu de sorte que le chauffage au sol puisse être mis en service avant la pose du revêtement de sol. Avant la pose des revêtements de sol, il faut chauffer au moins une fois jusqu'à atteindre la température de fonctionnement maximale. Le maître d'ouvrage doit surveiller la mise en service du chauffage au sol et le chauffage de la chape et établir un rapport conformément à la norme SIA 118/251:2008. Le rapport, signé, doit être remis au poseur du revêtement supérieur.

